

Image not found or type unknown



Avenant au contrat pour mutation

Par **josie**, le **19/11/2008** à **11:47**

J'ai 7 ans d'ancienneté avec un contrat de travail en CDI de départ avec une clause de mobilité sur toute la France. J'ai eu un avenant de contrat de travail avec une promotion de directeur de magasin de prêt à porter en tant que cadre. Je travaille à Paris depuis 7 ans et ma société m'a convoqué à un entretien pour me remettre un avenant à mon contrat pour aller travailler au magasin de Nantes à partir du 7 décembre 2008?

Que se passe-t-il si je refuse cette mutation?

Merci pour votre aide